



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Vote électronique du 16 septembre 2024**

**N° 1 – D. 16.09.2024**

**Point à l'ordre du jour :**

**1.1. Désignation de trois représentants pour siéger au sein de la commission des marchés**

**Membres présents dans le cadre du vote électronique :** LAKHNECH Yassine, GAUSSIER Éric, PODEVIN Florence, BARRIERE Florian, GERRY-VERNIERES Stéphane, PROTASSOV Konstantin, SAMUEL Karine, PLANUS Emmanuelle, THIBAUT Pierre, QUINTON Jean-Charles, DANJEAN Vincent, ADAM Véronique, MANDIL Guillaume, WEST Caroline, BERTHAUD Pierre, MONDET Julie, BERNARD Marie-Julie, DELABALLE Anne, CANTAROGLOU Frédéric, VAN DER HEIJDE Caroline, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, BERGOT Anouk, ROSSI Robinson, DUJEU Ambre, BEAUMONT Marianne, CORVAISIER Bénédicte, LABRIET Pierre, DESPREZ Frédéric, PELLA Dominique, BOISTARD Pascal, FEIGNIER Bruno MAÛR Anne-Marie, SIMIAND Marie-Christine.

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

*Vu la délibération N° 1 – D. 10.04.2020 du conseil d'administration du 10 avril 2020 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique) modifiée par la délibération N°19 – D. 11.03.2021 du conseil d'administration du 11 mars 2021 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique),*

*Vu le règlement intérieur de l'UGA,*

Considérant que, dans le cadre de la constitution de la commission d'attribution des marchés, il convient de procéder à la désignation de trois représentants parmi les membres élus au CA pour siéger au sein de cette commission ;

Considérant les candidatures de Gérard FORESTIER, de Louise DUSSERRE-BRESSON et de Pierre THIBAUT ;

Il est procédé à un vote par voie électronique sur ces candidatures.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Nombre de votants	34
Louise DUSSERRE-BRESSON	24
Pierre THIBAUT	18
Gérard FORESTIER	16
Abstentions	2

**Au vu des résultats, Gérard FORESTIER, Louise DUSSERRE-BRESSON et Pierre THIBAUT sont désignés pour siéger à la commission des marchés.**

Publié le : 08/10/2024

Transmis au Rectorat le : 08/10/2024

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 16 septembre 2024

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,  
Jérôme PARET

Pour le Président  
et par délégation  
—  
Le Directeur général des services  
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.